



STOP À LA RENTABILITÉ DANS LA PETITE ENFANCE

La CGT, avec le Collectif “Pas de Bébés à la Consigne”, appelle à la grève et à la mobilisation !!

**le Mardi 19 NOVEMBRE 2024
à 9h30
Place Garibaldi, à Nice**

Luttons pour plus de reconnaissance
de nos métiers et de meilleures
conditions de travail !!

Non à la marchandisation de la Petite Enfance !!

Au niveau national, le constat est clair, la pénurie de personnel ne permet plus de respecter les taux d'encadrement, ni d'être en capacité de répondre aux besoins des familles.

La prise en charge des enfants telle qu'elle devrait l'être n'est plus possible.

Ces conditions de travail mettent en péril les métiers de la Petite Enfance, favorisent la perte de sens du travail, le "ras le bol" et le manque d'attractivité de ces métiers dits "humains".

Pour ces nombreuses raisons , **la CGT continue de revendiquer** :

- L'augmentation immédiate des salaires : revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière médico-sociale et sociale avec une réelle reconnaissance en catégorie A et B "types"; revalorisation du point d'indice à 6 euros;
- L'attribution du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), pour tous les agents de la Petite Enfance, soit +192€ net mensuel ;
- L'attribution du "bonus attractivité" pour l'ensemble des personnels du secteur ;
- L'abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022, relatif aux personnels autorisés à exercer en crèche ;
- La modification du taux d'encadrement à 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 pour les EAJE ;
- La prise en compte de la pénibilité, permettant un départ anticipé à la retraite, avant 60 ans, avec 75% du salaire des 6 derniers mois ;
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, en passant par un véritable service public ;
- La reconnaissance du métier d'assistante maternelle et de sa pénibilité ;
- La mise en place d'actions pour l'attractivité et la sauvegarde de la profession d'assistante maternelle ;
- L'application de règles homogènes partout en France ;
- La prise en charge et le recouvrement des salaires impayés des assistantes maternelles ;
- Le renforcement des protections lors des déclarations à PAJEMPLOI et un système de double verrouillage de PAJEMPLOI + ;
- La modification de la loi en rendant les créances salariales prioritaires pour celles qui concernent les particuliers employeurs.

**Signez la pétition sur le site
"Pas de Bébé à la
consigne"**



Nous ne lâchons rien, la CGT reste à vos côtés !!